

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016**

Date de convocation : 21/06/2016  
Date d'affichage : 21/06/2016

NOMBRE DE MEMBRES  
En exercice : 15  
Présents : 12 + 2 pouvoirs

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin, à 19 H, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ (pouvoir de Pierre OZANGE), Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT, David MAINFRAY, Jean-Claude GOUHIER, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Gilles LEBRAY, Pauline LUBINEAU, Michel GERVAIS, et Yves BLIN

Excusés : Olivier CHEVÉE (pouvoir à David MAINFRAY), Pierre OZANGE (pouvoir à Didier TORCHÉ)

Absents : Kévin LAMBERT

Secrétaire : Pauline LUBINEAU

Monsieur Didier TORCHÉ, ouvre la séance et donne lecture des décisions 2016-1 à 2016-3 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

**AFFAIRE COMMUNE DE CORMES / CLOTILDE ROUFFORT - HONORAIRES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°46 du 10 juin 2016 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires et régler les factures en découlant.

Monsieur le Maire informe ses collègues que Maître JOUSSE a présenté une nouvelle convention d'honoraires incluant un débours relatif à une hypothèque d'un montant de 13 €.

Monsieur le Maire sollicite donc l'assemblée pour signer cette nouvelle convention d'honoraires et l'autoriser à régler cette note (section de fonctionnement chapitre 011).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'honoraires
- Autorise Monsieur le Maire à régler la ou les factures en découlant (section de fonctionnement – chapitre 011).

**AFFAIRE COMMUNE DE CORMES / CLOTILDE ROUFFORT – CONVOCATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU MANS**

Après avoir échangé avec Maître Forcinal du cabinet Arthemis Conseil et Maître Jousse, du cabinet Lacroix Jousse, il ressort que Maître JOUSSE est pressenti pour, aux lieu et place de Maître Forcinal:

- représenter la commune à l'audience du 5 juillet 2016 dans le cadre de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité mettant en cause Madame Clotilde Rouffort pour le délit d'escroquerie et former à cette occasion toute réclamation indemnitaire,
- envisager et, le cas échéant, prendre toute mesure conservatoire permettant d'assurer le recouvrement des indemnités allouées à la commune,
- former toute voie de recours utile,
- faire exécuter la décision prononcée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Benoît JOUSSE ou tout avocat de son cabinet qui se substituerait à lui, à l'effet de représenter la commune dans le cadre de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité mettant en cause Madame Clotilde Rouffort et former à cette occasion toute réclamation indemnitaire, envisager et, le cas échéant prendre, toute mesure conservatoire permettant d'assurer le recouvrement des indemnités allouées à la commune, former toute voie de recours utile et faire exécuter la décision prononcée.

**TARIF GARDERIE**

Monsieur Mathieu ALBERT, adjoint en charge de la garderie, propose de reporter ce sujet à la prochaine réunion étant donné que Madame MARIE, directrice de l'école, a lancé ce même jour une enquête auprès des parents pour avoir leur avis sur une tarification par tranche pour la garderie du matin. Le conseil municipal accepte cette proposition.

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL POUR ECOLE ROGER MAHUET**

Monsieur Mathieu ALBERT, adjoint en charge des rythmes scolaires, présente au conseil municipal le projet éducatif territorial pour l'école Roger Mahuet de Cormes élaboré en partenariat avec Madame la Directrice.

Il en ressort que :

- le temps d'activité périscolaire aura lieu 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 15 h 45 à 16 h 30 soit 3 h semaine,
- le temps d'activité périscolaire débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- le temps d'activité périscolaire a été présenté et validé en conseil d'école le 23 juin 2016.

Monsieur ALBERT précise qu'un comité de pilotage sera prochainement convoqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Accepte la mise en place des temps d'activités périscolaires de 15 h 45 à 16 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Autorise Monsieur ALBERT à transmettre cette décision à l'Inspection de l'Education Nationale.

**ACQUISITION DIVERS MATERIELS POUR ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE (PHOTOCOPIEUR ET FOUR) – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le conseil de communauté de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, en date du 25 mai 2016, a alloué à la commune de CORMES un fonds de concours de 1 301 € au titre du thème « scolaire » pour une acquisition de divers matériels pour école et restaurant scolaire (photocopieur et four) estimé à 4 336.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération l'autorisant à recevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Accepte de recevoir le fonds de concours d'un montant de 1 301 € alloué par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 25 mai 2016, au titre de du thème « scolaire » pour une acquisition de divers matériels pour école et restaurant scolaire (photocopieur et four) estimé à 4 336.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir ce fonds de concours sur présentation d'un certificat de paiement et d'un plan de financement.

#### **CREATION DE PLACES POUR PMR, MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE... – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le conseil de communauté de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, en date du 25 mai 2016, a alloué à la commune de CORMES un fonds de concours de 1 500 € au titre du thème « Accessibilité<sup>o</sup>» pour une création de places pour PMR, mise en place de signalétique estimé à 5 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération l'autorisant à recevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Accepte de recevoir le fonds de concours d'un montant de 1 500 € alloué par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 25 mai 2016, au titre de du thème « Accessibilité<sup>o</sup>» pour une création de places pour PMR, mise en place de signalétique estimé à 5 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir ce fonds de concours sur présentation d'un certificat de paiement et d'un plan de financement.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Grand ménage d'été à l'école* : recadrage des horaires et de la durée
- *Agents scolaires* : situation de carrières
- *PLUI* : période 2016-2019, 187 réunions prévues dont 52 en 2016 (pour Cormes 15/12 à 14 h en mairie) ; travail en groupe avec Cherré, Cherreau et Théligny ; 2 élus titulaires (Pierre OZANGE et Audrey CRUCHET-GIRARD) et 1 suppléant (Didier TORCHÉ) par groupe ; forum d'échange sur site internet <http://huisne-sarthoise.com/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
- *Prochaine réunion* : 12 juillet à 19 h
- *Arrosage d'été* : Monsieur TOURNAT sollicite les membres du conseil pour remplacer Laurent pendant ses congés.
- *Arrosage du stade* : Monsieur MAINFRAY s'interroge à ce sujet, Monsieur TORCHÉ lui répond que le COC s'est équipé un nouvel matériel plus puissant mais plus rapide
- *Four* : Monsieur TOURNAT informe le conseil qu'il a rendez-vous avec l'entreprise TARAULT pour un nouveau branchement d'eau adoucie pour le four de la salle des fêtes
- *Réunion éclairage public* : Monsieur GOUHIER rapporte quelques éléments, Monsieur TORCHÉ suggère que la commission établisse un état des lieux à ce sujet courant septembre
- *Nettoyage béton désactivé dans le bourg* : Monsieur TORCHÉ sollicite le conseil pour un nettoyage un samedi en début d'automne

Fin de séance : 20 h 45